

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 mai 2025**  
~~~~~

**GESTION DU GRAND SITE DE FRANCE
'GORGES DE L'HÉRAULT, SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT'
CONVENTION ANNUELLE 2025.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mai 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 mai 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Claude CROS à M. Claude CARCELLER, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL.

Excusés

Mme Martine BONNET.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération du 18 novembre 2024 approuvant le dossier de candidature au renouvellement du label & le nouveau plan de gestion 2024-2031, ainsi que la convention pluriannuelle de gouvernance 2024-2031 et la convention annuelle 2024 ;

CONSIDERANT que le Grand Site de France 'Gorges de l'Hérault Saint-Guilhem-le-Désert' constitue une mosaïque de paysages grandioses et préservés, propices à l'émerveillement et au ressourcement, CONSIDERANT que ces paysages remarquables font l'objet de protection au titre des sites classés (loi du 2 mai 1930),

CONSIDERANT que face à la fréquentation élevée de ces sites, le Grand Site de France assure une gestion durable pour préserver, valoriser et concilier les usages du site (cadre de vie, paysages, patrimoine, qualité d'accueil),

CONSIDERANT que le Label ministériel « Grand Site de France » reconnaît un site géré selon les principes du développement durable et est attribué au gestionnaire pour 8 ans,

CONSIDERANT que la démarche de renouvellement du Label, en cours d'instruction, verra sa prochaine étape lors la présentation du projet en Commission Supérieure des Sites à Paris le 26 juin,

CONSIDERANT que le renouvellement du Label est espéré à l'automne 2025,

CONSIDERANT que dans ce contexte et dans la poursuite du nouveau plan de gestion 2024-2031, et de la convention pluriannuelle de gouvernance 2024-2031, les 3 communautés de communes gestionnaires formalisent leur volonté de continuer le travail commun en faveur de la gestion du Grand Site de France au travers d'une convention annuelle d'application 2025 ci-annexée,

CONSIDERANT que la feuille de routes 2025 du Grand Site de France présente 22 actions en cours dont 10 présentent un portage financier commun,

CONSIDERANT que le montant global de la convention 2025 est de 89 567,06€,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'application 2025 relative à la convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du Grand Site de France Gorges de l'Hérault - St-Guilhem-le-Désert et ses abords ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 3801
Publication le 20/05/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 20/05/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250519-21385-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON



Convention d'application annuelle 2025 à la convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du Grand Site de France Gorges de l'Hérault, St-Guilhem- le-Désert et ses abords (Plan de paysage)

Il est convenu entre les trois communautés de communes :

la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) représentée par son Président,
et

la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) représentée par son Président,
et

la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) représentée par son Président, désignée ci-dessous
le gestionnaire, coordonnateur,

ce qui suit :

Préambule sur le Grand Site de France

La démarche Grand Site de France est une politique du Ministère en charge de l'Environnement lancée dans les années 1970 avec les "Opérations Grands Sites", le label « Grand Site de France » a été créée en 2002 et la politique a été inscrite au code de l'environnement (Art. L 341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010. Cette démarche est destinée à **gérer et préserver des sites classés connaissant une fréquentation élevée** entraînant des dégradations du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la qualité d'accueil. Le **label « Grand Site de France »** est désormais attribué pour une **durée de 8 ans** sur la base de l'engagement du gestionnaire et ses partenaires à mettre en œuvre un **plan de gestion basé sur les principes du développement durable**.

Le site classé des « Gorges de l'Hérault », d'une superficie 8 793 ha classé en 2001, ainsi que les sites classés des Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et du Cirque de l'Infernet classé en 1992 et de la Grotte de Clamouse classé en 2005, nouvellement complétés par le site classé de la grotte des Demoiselles de 2010 et le sol et la place de St-Martin-de-Londres de 1941, sont des sites remarquables qui méritent une gestion adaptée et partenariale, ainsi que leurs abords.

Après 20 ans d'études et aménagements, le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » (5 communes) a été labellisé en 2010 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Puis, le label a été renouvelé en 2018 à un périmètre étendu à tout le site classé des Gorges de l'Hérault (8 793ha) à l'échelle des 3 communautés de communes sur 20 787 ha et 10 communes, avec un périmètre de travail aux abords de 5 communes supplémentaires.

Ainsi en 2016, les Communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup" et "Vallée de l'Hérault", et les communes concernées (10 communes) par le site classé des gorges de l'Hérault, ont souhaité travailler ensemble à sa bonne gestion dans le sens d'un développement durable. Dans ce contexte, une convention pluriannuelle de gouvernance avait été signée le 19/10/2016 par les trois Communautés de communes, pour que celles-ci puissent collaborer administrativement et financièrement à la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords. Cette convention a été fixée conformément aux objectifs de gestion du label Grand Site de France.

Une nouvelle convention 2024-2031 vient poursuivre ce travail pour 8 nouvelles années, sur un nouveau périmètre à l'échelle des 10 communes labellisées en 2018, des 5 communes (précitées) aux abords et de 3 nouvelles communes, sur un périmètre biogéographique cohérent.

Cette convention prévoit la mise en œuvre opérationnelle du projet 2024-2031 par le biais de convention d'application annuelle, dans la poursuite du fonctionnement depuis 2017.

Dans ce contexte, suite à la convention annuelle 2024, une nouvelle convention annuelle 2025 a été élaborée pour définir et mettre en œuvre les actions prioritaires en 2025, exposée dans la présente convention annuelle.

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE QUE :

En application de la convention pluriannuelle de gouvernance 2024-2031, les trois Communautés de communes collaborent administrativement et financièrement pour la gestion du Grand Site de France des 'Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert' et ses abords (périmètre du plan de paysage et du Schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques). Les conventions précédentes ont permis de mettre en œuvre le plan de gestion 2018-2023 (dont le bilan apparaît au dossier de renouvellement au Label). Cette nouvelle convention d'application annuelle est, à son tour, fixée conformément aux objectifs de gestion du label Grand Site de France.

La présente convention est conforme aux :

- **article 6** de la convention pluriannuelle de gouvernance : « *Chaque année, lors de la définition de la programmation N+1, les collectivités définiront les actions à mener ainsi que le montage financier pour leur mise en œuvre et les modes de mutualisation sur chaque projet. Pour ce faire une convention d'application annuelle sera élaborée en fin d'année pour définir les répartitions financières et les objets de mutualisation de l'année N+1.* »

et

- **article 11** de la convention pluriannuelle de gouvernance : « Les objectifs de gestion du Grand Site de France sont définis par son plan de gestion. Sa **programmation d'actions sera définie annuellement par une convention d'application annuelle**. Elle précisera le programme d'actions, le budget prévisionnel et la contribution financière de chaque EPCI ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Périmètres géographiques d'intervention

- **Nouveau Périmètre du Grand Site de France (18 communes) – annexe 1**
- **Périmètre du Schéma de gestion de la Baignade et des Activités de Loisirs nautiques –SGBAN- (15 communes de Ganges à Gignac) - Annexe 2**

Depuis la convention de groupement de commandes entre les 3 communautés ayant permis l'élaboration du Schéma de Gestion de la Baignade et des Activités Nautiques des Gorges de l'Hérault, signée en 2016, sa mise en œuvre est organisée par les conventions Grand Site de France.

- **Périmètre du Plan de Paysage des Gorges de l'Hérault, Causse et Plaines environnants (28 communes) - Annexe 3**

Suite aux délibérations des 3 collectivités en 2017, un **Plan de paysage** a été mené. Dans ce cadre en 2020 a été recrutée la chargée de mission paysage Emma BOUTOT pour suivre le projet et sa mise en œuvre opérationnelle. Le plan de paysage validé en 2022 est actuellement en cours de mise en œuvre (2023-2028).

Article 2 - Programme d'actions et budget de l'année 2025 (Annexe 4)

Les trois collectivités ont décidé de travailler sur :

- **Périmètre du « Grand Site de France » (15 communes) :**
 - **Actions cofinancées au titre de la présente convention**

- **La démarche de renouvellement du Label GSF** (étude financée par la convention 2023) se poursuit en 2025 par le co-financement des frais de reproduction du dossier Label (1 050€ TTC). L'évènement de remise du Label sera quant à lui reporté au printemps 2026. Soit 1 050€ de frais en 2025. Concernant l'accueil des délégations d'Inspection générale et du Réseau des Grands Sites de France, chaque collectivité ayant porté une partie des repas, les totaux mettent en évidence un remboursement à faire de la CCCGS en direction de la CCVH de 926,33€ (frais de réceptions).
- **L'adhésion annuelle au réseau des Grands Sites de France** : 5 400€TTC
- **La mission de coordination des actions** : 31 661.40€TTC pour environ 114 jours de travail de coordination assuré par la CCVH.
- **La mise en œuvre du plan de communication du Grand Site de France** : pour 7 000€ correspondant aux frais de mise à jour du site Web et de la carte sensible avec le nouveau périmètre (réimpression en 2026 : 3 000€) & Programme d'Animations.
- Dans le cadre de la **nouvelle dotation du ministère** en faveur des moyens internes des Grands Sites de France en 2025, les collectivités vont bénéficier d'une aide pour le **recrutement d'un.e chargé.e de mission Gestion de la fréquentation, Concertation et médiation et d'Ecogardes** sur ce dernier point la CCVH **restituera 16 000€** aux 2 autres CCs sur la base des justificatifs.
- Le lancement d'un projet « **chapelle en chapelle** » avec la création d'un groupe de travail entre les 3 CC (chargées de mission GSF, Responsables des pôles patrimoines des CC, OTs) pour entamer une réflexion sur la valorisation du patrimoine avec un objectif de médiation.
- Le lancement d'un groupe de travail pour la création d'une boucle vélo/rando à pieds sur le périmètre des 3 CCs du GSF.

Ces deux dernières actions permettront **aux 3 offices de tourisme de renforcer et valoriser les liens en vue d'un projet de convention 2026.**

Pour cette année de gestion 2025, sur le périmètre **Grand Site de France**, un budget prévisionnel de **46 211,40€TTC** a été estimé, intégrant les aides financières (sous réserve d'obtention des subventions). **A ce montant sera retranché** pour la CCCGS **10 666,67 €** des éco-gardes et **5 333,33€** à la CCGPSL pour la mise à disposition de ses gardes champêtres (sur la base d'un descriptif à venir).

➤ **Périmètre Schéma de gestion de la Baignade et des Activités de Loisirs nautiques**

Actualisation de l'étude du Schéma de gestion de la Baignade et des activités nautiques sur la partie canoë. Elle tiendra compte des problématiques d'urbanisme et d'aménagements, des enjeux économiques, environnementales ainsi qu'une analyse juridique, sécurité et paysagère. Elle devra étudier la faisabilité d'embarcadère(s)/ débarcadère(s) publics.

Elle est évaluée à 43 200€ sur 2 ans et bénéficie de 28 797€ de subvention de la DREAL. Le coût de l'opération est évalué à 21 600€ *et sera* porté pour moitié en 2025 et 2026, soit **7 201,41 €** de reste à charge cofinancé par la convention 2025.

➤ **Périmètre Plan de Paysage**

○ **Actions cofinancées au titre de la présente convention**

- **La mise en œuvre des projets implique une mission d'ingénierie et de coordination des actions évaluée** pour environ 114 jours de travail assurés par la CCVH, soit **28 968.75€**.
- **La mission Architecte Paysagiste Conseil à l'échelle du plan de paysage** (42 000€/an) financée *a priori* à 75% (*financement départementaux peu réaliste*) soit *a priori* **16 900€** de reste à charge cofinancé par la convention.

- L'étude en cours du **plan de paysage transition énergétique** à hauteur de 9 840 €. Cette étude bénéficie d'une aide complémentaire de 7 872€. Il reste **à charge 1 968€**.
- **La reconduction de l'observatoire paysage du secteur CCGPSL et CCCGS** qui s'élève à 4 317,50 €

Pour cette année de gestion 2025, sur le périmètre du plan de paysage, un budget prévisionnel est estimé à **47 836.75 € TTC** (*sous réserve d'obtention des subventions*)

Article 3 – Contributions financières et clé de répartition 2025

Pour l'année 2025, il est convenu d'utiliser les clés de répartition financières de la convention 2024 pour les 3 périmètres.

Ces montants pourront faire l'objet de régularisation dans la convention suivante, ou en amont des paiements, suite au bilan des subventions réellement perçues et aux facturations des prestataires :

➤ **Périmètre Grand Site de France (18 communes)**

Communautés de communes	Taux	Total 2025
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	25%	11 552,85 €
CC Vallée Hérault	50%	23 105,70 €
CC Grand Pic St Loup	25%	11 552,85 €
Total	100%	46 211,40 €

➤ **Périmètre Schéma de gestion de la Baignade et des Activités de Loisirs nautiques (15 communes)**

Communautés de communes	Taux	Total 2025
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	33%	2 400,47 €
CC Vallée Hérault	33%	2 400,47 €
CC Grand Pic St Loup	33%	2 400,47 €
Total	100%	7 201,41 €

➤ **Périmètre Plan de Paysage (28 communes)**

La clé de répartition sur le plan de paysage est de 30% pour la CCGPSL et la CCCGS, et 40% pour la CCVH. La reconduction de l'observatoire du paysage uniquement sur les secteurs du GPSL et CGS implique une légère modification du pourcentage final.

Communautés de communes	Taux	Total 2025
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	31.65%	16 509,78 €
CC Vallée Hérault	36.70%	19 134,70 €
CC Grand Pic St Loup	31.65%	16 509,78 €
Total	100%	52 154,25 €

➤ **Total général (synthèse des 3 tableaux précédents)**

Il comprend les totaux estimés avec les subventions sollicitées, le remboursement des écogardes, et des repas de la gouvernance.

Communautés de communes	Taux	Total 2025
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	22%	19 796,43 €
CC Vallée Hérault	50%	44 640,87 €
CC Grand Pic St Loup	28%	25 129,76 €
Total	100%	89 567,06 €

Article 4 – Ajustement des montants financiers à la réalité des financements et des coûts assumés

A la fin de l'année 2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, coordinatrice, pourra procéder à la mise à jour des frais réellement engagé (conformément aux articles 2 et 3) sur la base des accords de subvention réellement obtenus et des sommes réellement engagées. Elle fournira l'ensemble des justificatifs concernant ces subventions et les factures acquittées à ses partenaires sur demande.

Article 5 – Modalités de paiement et de contributions financières

A la fin de l'année 2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, coordinatrice, procédera à l'appel de paiement auprès de ses partenaires à hauteur des montants indiqués à l'article 3 sous réserve des ajustements éventuels prévus à l'article 4. Le reliquat des actions éventuellement non engagées fin 2025 pourra être reporté en 2026.

Article 6 – Dispositions diverses

L'ensemble des clauses de la convention pluriannuelle de gouvernance reste inchangé.

Fait en 3 exemplaires à le

**Le Président de la
Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

**Le Président de la
Communauté de Communes
du Grand Pic Saint Loup**

**Le Président de la
Communauté de Communes
Cévennes Gangeoises
Suménoises**

M. Jean-François SOTO

M. Alain BARBE

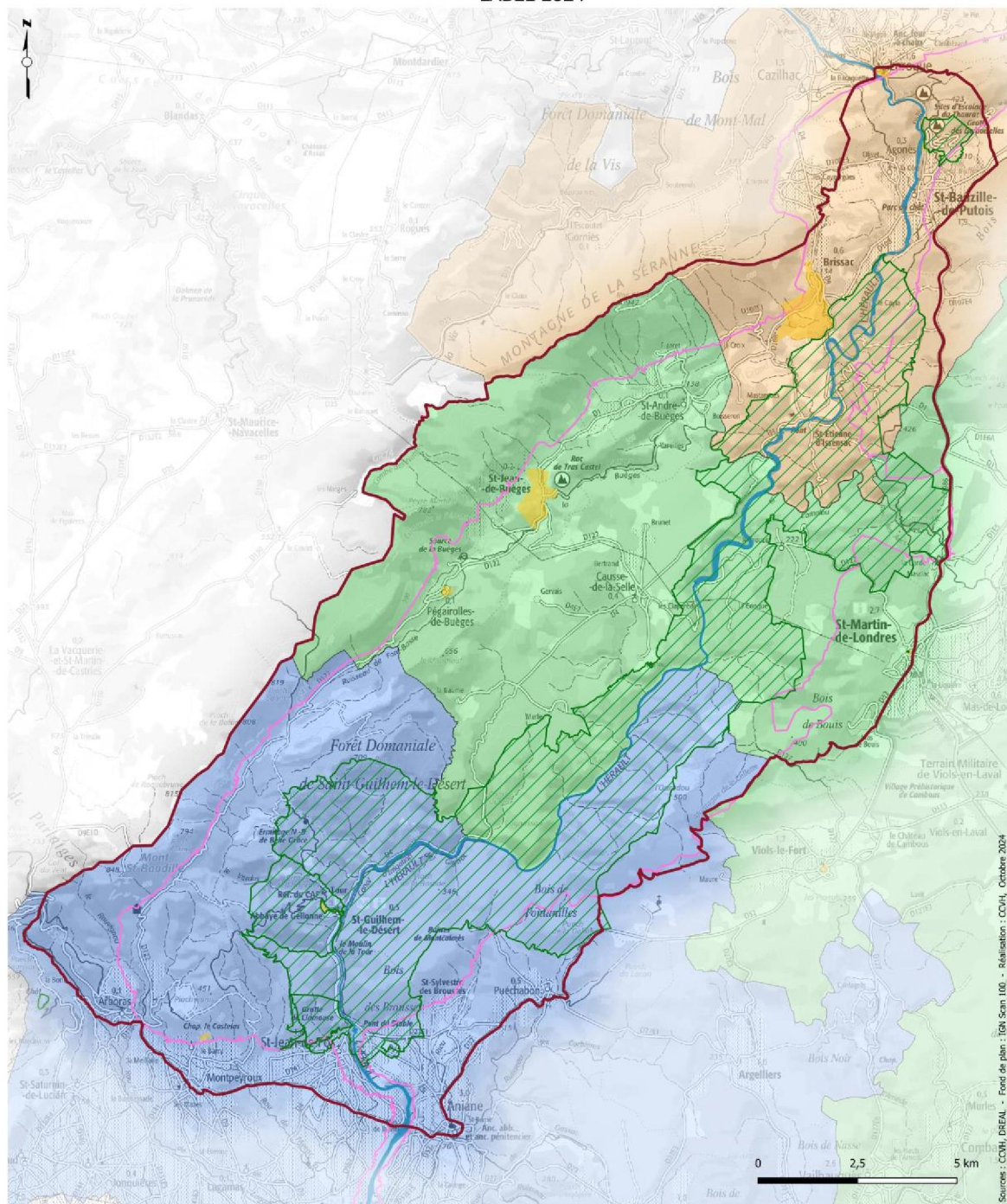
M. Michel FRATISSIER

Annexe 1



Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE - LABEL 2024



PÉRIMÈTRES DU GRAND SITE DE FRANCE

 Futur périmètre du Grand Site de France

Sites classés et inscrits

 Site classé

 Site inscrit

Cours d'eau

 Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

 Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

 Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

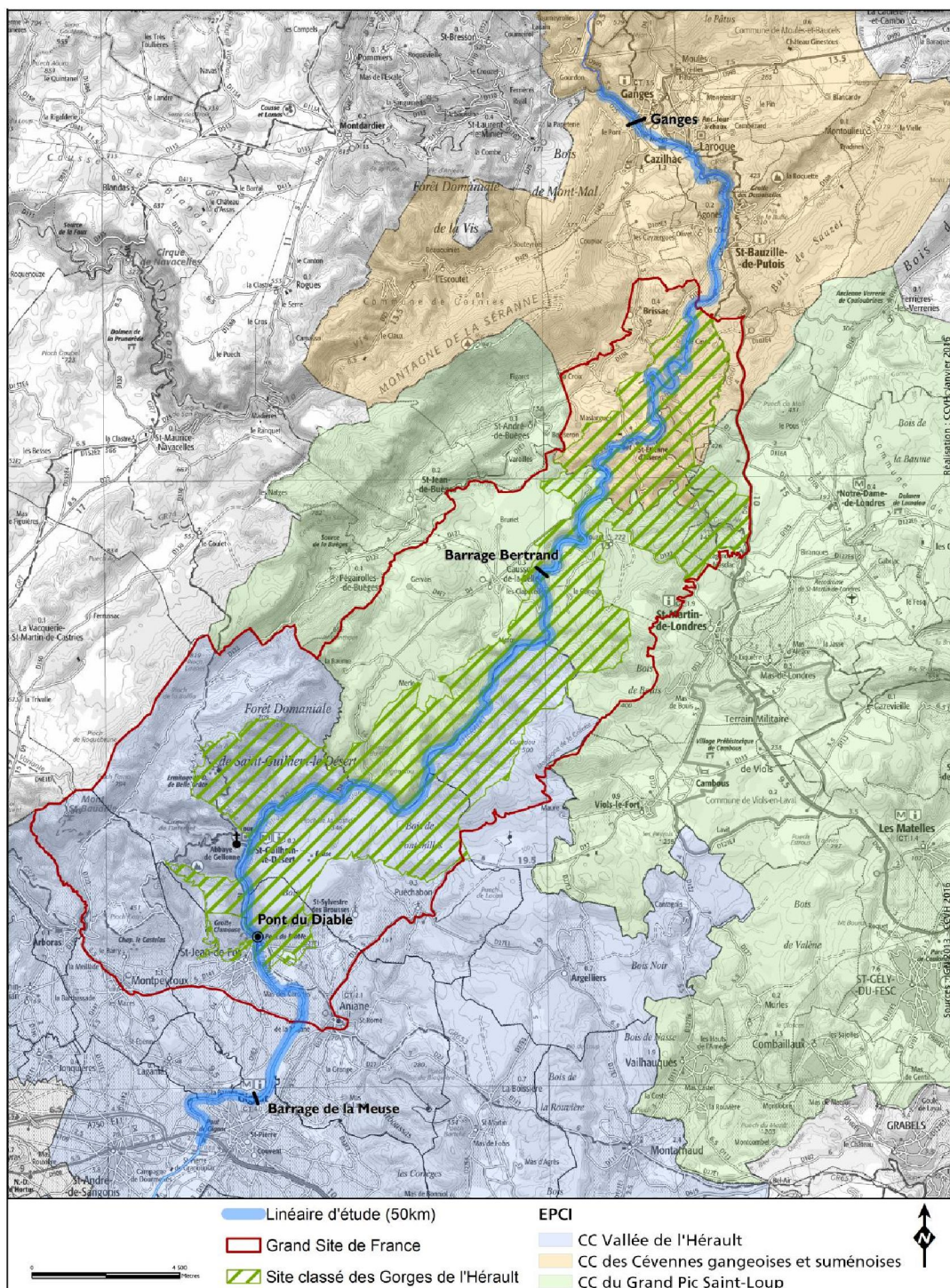
 Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

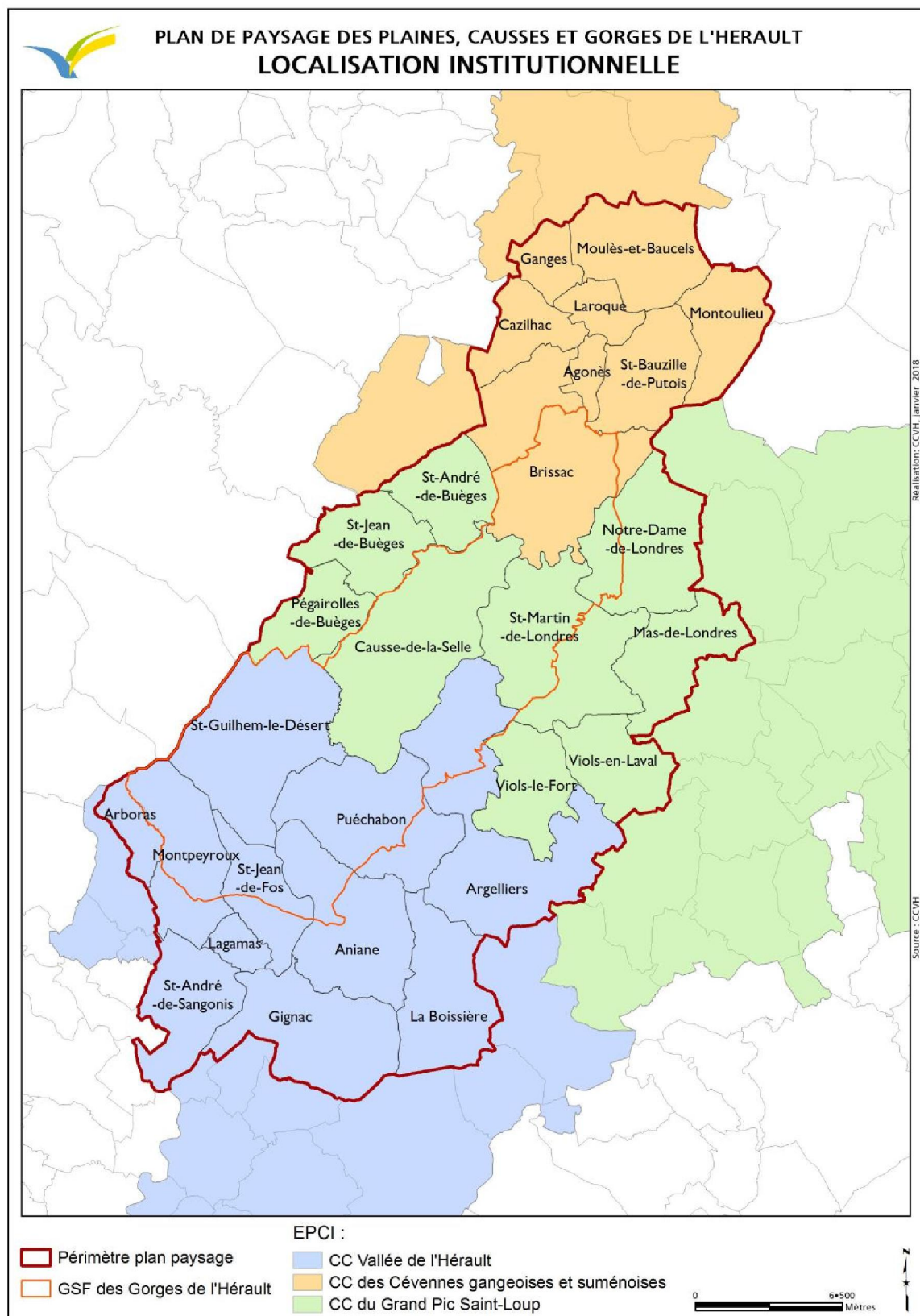
PÉRIMÈTRE NATURA 2000

 Natura 2000 : Gorges de l'Hérault

ANNEXE 2 - Périmètre du SGBAN (15 communes)

Il suit la colonne vertébrale du fleuve Hérault de Ganges au nord à Gignac au Sud. Du nord au Sud : Ganges, Cazilhac, Laroque, Agones, Saint-Bauzille-de-Putois, Brissac, Causse de la Selle, St-Martin-de-Londres, Argelliers, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, St-Jean-de-Fos, Aniane, Lagamas, Gignac.





ANNEXE 4 DETAILS DES DEPENSES FINANCIERES

		Convention Annuelle 2025		
Portage	Budget convention	€ TTC montant total projet année	€ TTC part autofinancement ou participation	% autofinancement
GRAND SITE DE France				
CCVH	Candidature/ Bilan et renouvellement - 2023 2024 2025	1 050,00 €	1 050,00 €	100%
CCVH	Adhésion annuelle au réseau des Grands Sites de France	5 400,00 €	5 400,00 €	100%
CCVH	Frais de coordination	31 661,40 €	31 661,40 €	100%
CCVH	Mise en œuvre Plan de communication Grand Site de France	7 000,00 €	7 000,00 €	100%
Sous-Total Périmètre "Grand Site de France"		45 111,40 €	45 111,40 €	100%
CCVH	Nouvelle Dotation Ministère - Foncement Ecogardes	16 000,00 €	- €	0%
	Frais de repas (surplus financé par la CCGS)	926,33 €	- €	0%
SGBAN				
CCGPSL	Etude de faisabilité et de Moe paysagère d'une passe à canoë à la combe du Cor			
CCVH	Actualisation du Schéma de gestion de la Baignade et des activités nautiques -Recherche d'embarcadères et débarcadères publics - 2025	21 600,00 €	7 201,41 €	33%
Sous-Total Périmètre "SGBAN"		21 600,00 €	7 201,41 €	0%
PLAN DE PAYSAGE				
CCVH	Frais de coordination	28 968,75 €	28 968,75 €	100%
CCVH	Guide de préconisations architecturales et paysagères- périmètre plan de paysage - 2025			
CCVH	Extension de la mission Architecte Paysagiste Conseil au périmètre Plan de Paysage - 2023-2026	42 000,00 €	16 900,00 €	40%
CCVH	Plan de paysage transition énergétique - 2022-2025	9 840,00 €	1 968,00 €	20%
Sous Total Plan de Paysage 3 CCs		80 808,75 €	47 836,75 €	59%
CCVH	Reconduction OPP - 2023 et suivant (1 an sur 2 CCGPSL+CCGS, 1 an sur 2 CCVH)	4 317,50 €	4 317,50 €	100%
Total Convention annuelle		147 520,15 €	100 149,56 €	

ANNEXE 5 -FEUILLE DE ROUTE 2025 COMPLETE

	Feuille de route - Grand Site de France - 2025 - SYN THESE						
AXES	Ac-tions	Intitulé de l'actions	Priorité 2025	Moa	Convention 2025	Programmation Financière DREAL 2025 (ou précédentes)	Subventions acquises en cours
	1	RENOUVELLER le Label GSF (Budget convention 2025)	En cours	CCVH	X		
	1'	Elaborer le nouveau contrat GSO pour signature à l'automne 2025	A programmer	CCVH/OTI	(régie)		
	2	Poursuivre la Mission Architecte paysagiste Urbaniste conseil (Budget convention 2025)	Pluriannuel	CCVH	X	OUI (année 3)	OUI (année 2)
	3	Lancer le Guide de recommandations architecturales et paysagères (Budget convention 2025)	1	CCVH	X	Oui (année 2)	OUI (2023)
	4	Finaliser le Plan de Paysage Transition Energétique (déjà financé conventions précédentes)	En cours	CCVH	X		OUI (limite de validité)
AXE 1	5	Reconduire l'Observatoire Photographique du paysage (Budget convention 2025) et animer la commission Paysage	Pluriannuel	CCVH	X		
	6	Recruter 5 <u>écogardes</u> (2 Issensac, 2 PDD, 1 CCGPSL -valorisation des postes de garde champêtres) et les faire tourner en équipe, formation commune, rondes optionnelles 1 jour par semaine (budget convention 2025)	1	3 CCS	X	OUI	
	7	Travail d'inventaire du patrimoine en cours par la CCGPSL sur les églises et forts villageois, le patrimoine lié à l'eau...	En cours	CCGPSL			
	8	Projet « de Chapelle en chapelle » Projet culturel avec exposition et animations : Valorisation patrimoniale à travers divers outils de médiation	1	CCCGS			
	9	Poursuite projet Abbaye de Gellone 2050 (Etude) et projet de centre culturel de l'Abbaye d'Aniane	En cours	CCVH, Mairie St-Guilhem			OUI
	10	Recruter un.e chargé.e de mission gestion de la fréquentation, concertation et médiation	1	CCVH	X	OUI	
	11	Lancer l'Actualisation du Schéma de Gestion de la Baignade et des Activités Nautiques + animer les réunions avec les loueurs, Recherche d'embarcadères, de débarcadères publics, ...	1	CCGPSL+CCVH	X		OUI (2024)
AXE 2	12	Relancer le projet de passe à canoë à la Combe du Cor	1	CCGPSL		OUI	
	13	Poursuivre la mise en œuvre des plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement, Issensac : Renaturation du parking P1, Mise en défens du stationnement sauvage aux abords du Pont d'Issensac, cheminement doux ...	1	3 CCS			
	14	Poursuite projet Ravin des Arcs	En cours	CCCGS		OUI	Oui
	15	Poursuite projet Ravin des Arcs	En cours	CD34 + CCGPSL			
	16	Le GSF Sud : Navette, parkings, anti-stationnements sauvages, ...	En cours	CCVH		OUI (étude Moe)	
	17	Renforcer et valoriser le lien entre les 3 offices de tourisme : Organiser une réunion de bilan de saison avec les 3 Ots à l'automne 2025, et co-construire un projet de convention	1	CCVH+OTI	X		
AXE 3	18	Créer une boucle randonnée/vélo entre les 3 plaines et portes du Grand Site de France (Ganges, St-Martin-de-Londres et Gignac) lien avec les escapades nature sans voiture / projet d'itinérance avec boucles secondaires : Réunions de travail, conception tracé de la boucle à programmer, Valoriser et diversifier l'offre de découverte et d'interprétation et poursuivre la desnaturalisation de l'offre...	1	CCVH			
	19	Scénographie de la MGS : Chantier d'installation, février-mars, réception - avril, Inauguration - samedi 24 Mai	En cours	CCVH			OUI
Axe Tr1	20	Aménager les espaces pour les visiteurs : réouverture des sentiers, réaménagement du pont du Diable et recherches de solutions (développement médiateurs, etc), sensibilisation écoles	En cours	CCVH			
Axe Tr3	21	Actualiser et poursuivre le plan de communication du Grand Site : Mettre à jour et relecture du site internet GSF (Budget convention 2025)	Mise à jour	CCVH	X		
	22	Animations Grand Site de France (stands, sorties/balades, écoles) (Budget convention 2025)	En cours	CCVH	X		
	23	Animer la gouvernance locale du Grand Site de France (Budget convention 2025)	en continue	CCVH	X		
	22 actions en cours en 2025						